



LE FONDS D'APPUI À LA STABULATION (FONSTAB)



Mai 2021



Sphères Ministérielles Ousmane Tanor DIENG
de Diamniadio Bâtiment C – 3ème étage
B.P. 6887 Dakar Etoile
Tél. : 77 407 45 67 / 77 407 45 98
Mail : fonstab@gmail.com

Le Fonds d'Appui à la Stabulation (FONSTAB) a été créé par décret n° 2007-1353 du 6 novembre 2007. Il a démarré effectivement ses activités en juin 2009.

I. OBJET

Le FONSTAB a pour objet la modernisation et l'intensification des productions animales à travers la facilitation de l'accès au crédit aux professionnels de l'Élevage de manière durable et sur toute l'étendue du territoire.

Il joue à ce titre un rôle d'impulsion pour l'accès au crédit dans un sous - secteur alors perçu comme pas assez attractif pour les établissements financiers (dispersion des exploitations, accès difficile des zones à vocation pastorale, mobilité des pasteurs, forte dépendance du risque climatique, maladies animales, etc.)

Le FONSTAB prend en considération les spécificités des filières animales, reposant essentiellement sur l'adaptation des conditions de financement selon les activités concernées. Il s'agit:

- des garanties exigées;
- des conditions de remboursement (taux d'intérêt, différé, durée, échéancier).

La souscription à une police d'assurance auprès de la CNAAS est fortement recommandée.

II. INSTRUMENTS DE FINANCEMENT

1. Le Fonds de garantie

Il a pour objectif de garantir aux banques et autres institutions de financement la couverture des risques de non remboursement à hauteur de 50%. Les promoteurs participent au fonds de garantie à hauteur de 1% du montant du crédit obtenu.

Partenaire actuel : La Banque Agricole (LBA)

2. Le Fonds de bonification

Il permet d'accorder des bonifications pour alléger la charge d'intérêt des crédits consentis aux professionnels de l'élevage. La bonification d'intérêt couplée avec le fonds de garantie, permet aux promoteurs de supporter des taux d'intérêt parmi les plus bas du secteur primaire :

- 5,5% pour le besoin en fonds de roulement ;
- 3% pour les investissements.

Partenaire actuel : LBA

3. Le fonds de crédit

Le fonds de crédit permet de refinancer les établissements financiers agréés par le FONSTAB, notamment, les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Le taux d'intérêt est de 10% pour le crédit court terme dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et 8% pour le crédit long terme.

Partenaires actuels : Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), Union des Institutions Mutualistes Communautaires d'Épargne et de Crédit (U-IMCEC), Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Artisans de Dagana (MECAD), Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Éleveurs du Sénégal (MECES).

III. PLAFONDS DES COÛTS DES PROJETS FONSTAB

Nature du projet	Coût maximum (FCFA)
Embouche bovine avec construction	15 millions
Embouche bovine sans construction (pour individuel ou GIE de moins de 4 membres)	1 ^{er} rang : 5 millions
Embouche bovine sans construction (pour GIE d'au moins 4 membres)	1 ^{er} rang : 10 millions
Embouche ovine avec construction	5 millions
Embouche ovine sans construction	3 millions
Bergerie améliorée avec construction	4 millions
Commercialisation d'animaux (pour individuels ou GIE de moins de 4 membres)	5 millions
Commercialisation d'animaux (Pour individuels ou GIE d'au moins 4 personnes si justificatifs apportés (Contrats de vente, preuves d'expérience avérée, antécédents de crédit similaire, référence bancaire, lettre de parrainage).	10 millions
Exploitation d'une porcherie	10 millions
Transformation de la viande	10 millions
Collecte et transformation de cuirs et peaux	10 millions
Production d'œufs de consommation (2 bandes de 1500 sujets, avec construction)	35 millions
Production de poulets de chair (2 bandes de 1000 sujets, avec construction)	12 millions
Production apicole	5 millions
Production ou transformation laitière	50 millions
Production ou Commercialisation d'aliment de bétail (de préférence présenté par une OPE au bénéfice de ses membres)	50 millions

Le coût total des projets présentés pour renouvellement de crédit dépendra du rang de prêt, de l'expérience du promoteur, du respect des échéances et de la conduite du projet précédent.

IV. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

- Formation des agents du dispositif d'intervention du FONSTAB ;
- Formation des bénéficiaires de financement aux métiers de l'élevage et à l'entreprenariat ;
- Suivi des exploitations financées et appui- conseil ;
- Sensibilisation au remboursement du crédit ;
- Suivi-évaluation.

V. CONDITIONS A REMPLIR POUR L'ACCES AU CREDIT FONSTAB

- Présenter un document de projet conforme aux prescriptions du FONSTAB (canevas, fiche de visite de site ou d'exploitation, pièces administratives, factures, devis,...);
- Ne pas avoir des antécédents de mauvais payeur ;
- Accepter de verser un apport personnel ou une caution de 10 % du coût du projet, selon le système de financement ;
- Déposer sa demande de financement au niveau du Service départemental de l'Elevage et des Productions animales (SDELPA) du lieu d'implantation du projet ou du Bureau zonal du FONSTAB ;
- Déposer sa demande de financement directement auprès d'une SFD partenaire du FONSTAB dans le cas du refinancement, après visa du chef du SDELPA;
- Avoir un compte bancaire dans l'établissement financier partenaire concerné ;
- Déposer au niveau de l'établissement financier une fiche d'engagement à rembourser légalisée avant la mise en place du crédit.

VI. FONSTAB ET ENTREPRENARIAT DES JEUNES ET DES FEMMES

Accompagnement de jeunes et femmes entrepreneurs dans les différentes niches d'emplois identifiées au niveau des chaînes de valeurs animales. Il s'agit notamment de:

- Cultures et réserves fourragères ;
- Collecte et transformation de cuirs et peaux ;
- Production et transformation laitière ;
- Production et valorisation du miel ;
- Embouche bovine, ovine et porcine ;
- Reproduction porcine ;
- Exploitation de bergerie améliorée ;
- Aviculture ;
- Commercialisation des produits pastoraux.

VII. RESULTATS DU FONSTAB

• Projets financés

Type d'activité	Nombre	Montant (FCFA)
Embouche bovine et ovine	836	2 477 714 055
Commercialisation de bovins et d'ovins	1413	2 535 876 814
Aviculture (œufs et poulets)	83	750 786 141
Porcherie / commercialisation	5	44 013 675
Transformation de viande	3	4 710 200
Commercialisation aliments de bétail	16	244 318 204
Production et transformation laitière	7	145 924 241
Transformation de cuirs et peaux	7	22 009 000
Production aliment volaille	1	44 669 500
Bergerie et chèvrerie améliorées	2	5 459 500
Commercialisation d'aliment de bétail et de volaille	1	18 917 654
Total	2 374	6 294 398 984

Au titre de la ligne islamique mise en place dans le cadre du Projet de Développement de l'Élevage au Sénégal Oriental et en haute Casamance (PDESOC) et suivie par le FONSTAB, 767 projets ont été financés pour un volume financier de 1 407 216 086 FCFA.

- Création d'emplois : 4 231 emplois créés ou consolidés dont 337 pour des femmes. En 2020, le FONSTAB a financé 170 projets de jeunes.
- Formation : 1 025 acteurs formés aux métiers de l'élevage dont 319 femmes.

VIII. PREVISIONS POUR L'ANNEE 2021

Nombre de dossiers financés	Montant en (FCFA)
907	1 720 000 000

IX. FONSTAB ET ENTREPRENARIAT DES JEUNES ET DES FEMMES

Pour l'année 2021, le FONSTAB compte accompagner les femmes et les jeunes entrepreneurs en élevage pour une enveloppe d'un montant de 750 000 000 F CFA.



Sphères Ministérielles Ousmane Tanor DIENG
de Diamniadio Bâtiment C – 3ème étage
B.P. 6887 Dakar Etoile
Tél. : 77 407 45 67 / 77 407 45 98
Mail : fonstab@gmail.com